

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 18 décembre 2023

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	7

L'an deux mille vingt-trois, le 18 décembre 2023, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVÉC Jean
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle
IMMER Alain	WALLERICH Alain
GUINDT Philippe	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

DEBAILLEUL Delphine	donne procuration à GAILLOT Philippe
THILL Céline	donne procuration à OGER Isabelle
VALANCE Bénédicte	donne procuration à IMMER Alain

LISTE DES ABSENTS NON-EXCUSES :

BRUN Jérôme	REUTER Olivier	VIEIRA Christophe
-------------	----------------	-------------------

Madame OGER Isabelle est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2023 – 805 Foyer socio-culturel « Le Clos », Protection du plénum par une alarme technique

Monsieur le Maire fait part du procès-verbal de la visite de la CCS (Commission Communale de Sécurité) du 11 décembre 2023, au Foyer « Le Clos », établissement recevant du public.

Monsieur le Lieutenant Abdelkader Daret du SDIS, Madame la Majore MALBRANCQ Magali, commandante à la Gendarmerie d'Hettange-Grande, M. IMMER Alain et M. SIVÉC Jean, adjoints au Maire ainsi que Monsieur le Maire, ont participé à cette commission.

Il s'agit d'une visite périodique réalisée tous les 5 ans.

Au titre des prescriptions établies lors de la visite, la commune doit protéger le Plénum (espace dans des bâtiments entre la toiture et la face supérieure du faux-plafond) du Foyer par l'installation d'une alarme technique.

Monsieur le Maire, propose de répondre dans les meilleurs délais à cette prescription et de demander deux à trois devis et d'inscrire cette dépense au budget 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et pouvoirs **autorise** :

- Monsieur le Maire à solliciter des devis auprès d'entreprises compétentes en la matière,
- Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles de couvrir une partie de cet investissement.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 20 décembre 2023

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 20/12/2023.
Le Maire,

